

DESS en sciences infirmières (IPS soins de première ligne) - 2299

RESPONSABLES :

Johanne Toupin
819 762-0971

Mélanie Coupal
819 623-6214

SCOLARITÉ :

30 crédits, Deuxième cycle

OBJECTIFS :

Le programme de DESS en sciences infirmières (profil IPS en soins de première ligne (IPSP)) du réseau de l'Université du Québec a pour but de former des infirmières ayant des connaissances approfondies en pratique avancée en soins de première ligne.

La personne diplômée du programme de DESS en sciences infirmières (profil IPSP) sera capable :

- de situer le rôle de l'infirmière en pratique avancée en s'appuyant sur une vision globale de la discipline des sciences infirmières.
- d'exercer un jugement clinique dans toutes situations de soins visant la promotion, le maintien ou le rétablissement de la santé des personnes.
- d'appuyer sa pratique infirmière sur des résultats probants provenant de la recherche scientifique.
- de se préparer à exercer le rôle conféré par l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et infirmiers du Québec.
- d'assumer un rôle de leader clinique, transformationnel et politique dans les établissements de santé, dans la communauté et dans la société et, ce faisant, de contribuer activement au développement de la discipline des sciences infirmières.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Être infirmière ou infirmier, détenir un permis de l'OIIQ, être inscrit comme membre actif au tableau de l'OIIQ et en faire la preuve.

Détenir un baccalauréat en sciences infirmières obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3).

Posséder des connaissances récentes de niveau 1er cycle universitaire en fondements de la discipline infirmière, méthodes de recherche et statistiques.

Avoir une connaissance suffisante de l'anglais.

Avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers, dont 1680 heures auprès de la clientèle visée par la spécialité.

Avoir obtenu une moyenne suffisante sur la grille de sélection du comité d'admission.

Note : Le comité d'admission se réserve le droit d'imposer une propédeutique (maximum de 9 crédits) au candidat ou à la candidate dont la moyenne au baccalauréat est inférieure à 3,2 (sur 4,3) ou qui ne répond pas entièrement aux conditions d'admission. Une moyenne minimale de B peut être exigée.

PLAN DE FORMATION :

infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne

Session 1

MSI6001	Épistémologie et assises théoriques en sciences infirmières (3 cr.)
MSI6140	Rôle de l'infirmière en pratique avancée (3 cr.)
SPL6004	Pratique infirmière avancée en première ligne I (4 cr.)

Session 2

MED6001	Pharmacologie (3 cr.)
MSI6007	Recherche et statistiques en pratique infirmière avancée (3 cr.)
MSI6302	Interventions éducatives en santé (3 cr.)
SPL6003	Pratique infirmière avancée en première ligne II (3 cr.) *

Session 3

MED6053	Psychopathologie et approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée (3 cr.)
---------	---

MSI6401	Évaluation clinique avancée I (2 cr.)
MSI6402	Évaluation clinique avancée II (1 cr.)
SPL6002	Pratique infirmière avancée en première ligne III (2 cr.) *

* : Disponible à distance

NOTES :

Imprimer ou enregistrer la confirmation du droit d'exercice via www.oiiq.org/droitexercice et l'acheminer par courriel à l'adresse courriel : registraire@uqat.ca